



Vol de plaques funeraires sur caveau familial

Par **picardalain_old**, le **12/11/2007** à **20:22**

Madame, Monsieur,

je m adresse à vous afin de savoir quelles sont les démarches a suivre pour vol d'articles funéraires sur le caveau de mes parents.

- 1) demande par téléphone a la gendarmerie du village le plus proche du cimetière qui me renvoi a l hotel de police pour depot de plainte.
- 2) hotel de police refuse de prendre ma plainte pour "vol"ils ne sont pas la pour cela????? me renvoie a la gendarmerie de ma commune.
- 3) gendarmerie de la commune me signale qui sont centre de police motorisé et ne peut prendre ma déposition de plainte.

A CE JOUR JE TROUVE INADMISSIBLE QUE PERSONNE NE PUISSE FAIRE LE NECESSAIRE POUR L UTILISATION DE BIEN D AUTRUIS SANS RESTITUTION.

SURTOUT DANS UN CIMETIERE, JE TROUVE CELA DE TRES MAUVAIS GOUT???
OU PAR SIMPLE LAXISME

RECEVEZ, MADAME, MONSIEUR, MES DISTINGUEES CIVILITES.

Alain PICARD

7 BIS RUE DU DOCTEUR JEANNIN

71 380 SAINT MARCEL

TEL 06/75/97/60/32 PORTABLE PERSO

OU PRO 03/85/46/25/20 DE 9H30 A 12H ET DE 14H A 19H